

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1404

présenté par

Mme Bello, M. Nilor, M. Serville, Mme Kéclard-Mondésir, M. Brotherson, M. Bruneel,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Chassaigne, Mme Buffet, M. Jumel, M. Lecoq,
M. Fabien Roussel, M. Wulfranc et M. Peu

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Après le mot : « télémédecine », l'intitulé du chapitre III est ainsi rédigé : « , les télésoins et la télérecherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'appliquer la même ambition numérique à la recherche médicale.